

**2-(22502). ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Plan de déconfinement et d'adaptation**

**Monsieur Eric PIOLLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mobilisation du pays face à la pandémie de COVID-19, le Président de la République a fixé au lundi 11 mai 2020 le début d'un déconfinement, progressif et contrôlé, des Françaises et de Français. Mobilisée en alerte COVID-19 depuis le 24 février 2020, la Ville de Grenoble s'est organisée pour mettre en œuvre sur son territoire les décisions de déconfinement prises par l'Etat. La Ville de Grenoble rappelle l'avis du Conseil Scientifique : le déconfinement ne signifie pas la fin de l'épidémie mais l'ouverture d'une période d'accommodement de la vie avec le virus, qui continuera de circuler sur le territoire national même après les 55 jours de confinement de la population. Cette réalité sanitaire appelle une action publique, nationale comme locale, tournée vers l'accompagnement durable des personnes les plus vulnérables au virus.

Cette pandémie touche durement la France, et la Ville de Grenoble témoigne de sa solidarité avec tou-tes les Grenobloises et Grenoblois, qui font face à la maladie, ou ont eu à déplorer la perte d'un proche. Notre ville a été beaucoup moins touchée que d'autres territoires nationaux, ce qui doit nous inciter à prolonger les mesures de prévention et de prudence absolument nécessaires dans les circonstances actuelles.

Cette présente délibération a pour objectif de présenter le Plan de Déconfinement et d'Adaptation (P.D.A.) de la Ville de Grenoble sur l'ensemble du territoire communal. Ce plan doit être mis en œuvre avec la prudence sanitaire nécessaire pour limiter le risque de provoquer une deuxième vague d'épidémie. Le P.D.A. repose sur quatre piliers : généraliser la prudence sanitaire, accompagner tou-tes les Grenoblois-es avec une attention particulière pour les plus vulnérables, adapter le service public et pour finir, adapter les espaces publics et les mobilités.

Les premières conséquences économiques, sociales et culturelles de la pandémie se manifestent déjà avec douleur dans de nombreux secteurs. Aucune autorité n'est en mesure de dater aujourd'hui le moment où la France sera débarrassée du virus COVID-19. Dans ce contexte d'incertitude, et fidèle à sa tradition de pionnière, la Ville de Grenoble donne à son P.D.A. une durée indicative de plusieurs mois, jusqu'en mars 2021, afin de conserver l'agilité nécessaire à l'accompagnement des populations et des secteurs d'activités qui sont, ou vont être, durablement déstabilisés. Cette amplitude permet également d'envisager les outils pour associer les forces vives, les Grenobloises et les Grenoblois, à l'élaboration des solutions du Grenoble d'après le choc.

Sensibiliser aux gestes barrières et aux bons comportements

Le déconfinement sera progressif. Un haut niveau de prudence et de vigilance devra être maintenu par toutes et tous. Le respect des gestes barrières et de la distanciation physique sera

essentiel dans les semaines à venir. Il conviendra d'ajouter, dans certaines situations, le port du masque.

1.1. Un plan de sensibilisation sera mis en place par la ville de Grenoble.

**Une campagne de communication « restons mobilisé-es »** sera déployée dans tous les espaces publics pour sensibiliser largement les Grenoblois-es aux gestes barrières et aux mesures de distanciation physique à respecter. Pour accompagner la distanciation physique, des interventions artistiques seront accueillies dans l'espace public (marquage au sol, performances...).

La distanciation physique ne doit pas être génératrice de distanciation sociale. Une **présence humaine** sera assurée pour rappeler les consignes, les bons gestes ou faire respecter les gestes barrières. Des ambassadeur-rices des bons gestes iront ainsi à la rencontre des habitant-es dans la ville. Cette équipe, formée pour sensibiliser la population aux bons gestes à adopter (distanciation physique, lavage de main, port du masque, etc.) sera déployée dans chaque secteur de la ville durant tout l'été. La présence humaine sur les réseaux de transport sera doublée pendant le déconfinement pour accompagner les voyageur-euses. La police municipale qui a réalisé près de 10 000 contrôles lors du confinement, maintiendra elle aussi un haut niveau de présence pour sensibiliser et faire respecter les règles édictées par le gouvernement. Elle assurera notamment une présence et un accompagnement aux abords des écoles et des commerces. Enfin des agent-es continueront de faire respecter les règles de distanciation physique sur les marchés.

Enfin, des pages dédiées sur le site de la Ville seront régulièrement complétées : foire aux questions, tutoriels, etc.

1.2. La Ville s'organise pour distribuer des masques

L'ensemble des **agent-es de la Ville** et du CCAS seront équipés de masques. Le type de masque (FFP1, Chirurgical, OCOV, tissus grand public homologué) sera adapté à chacun-e en fonction de son exposition au virus, de son métier et de la possibilité de respecter les gestes barrière en particulier la distanciation physique.

**Les personnes vulnérables au COVID-19** ainsi que **les plus précaires** seront équipées par le CCAS de la Ville dès le lundi 11 mai. Dans l'attente qu'elles puissent être dotées de masques en tissus grand public, la Ville de Grenoble a ainsi commencé à doter les personnes précaires et isolées en masques jetables à compter du 11 mai.

Le CCAS de la Ville de Grenoble dotera en priorité celles et ceux qui sont hébergé-e-s dans des établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou non dépendantes (Résidences autonomes), les bénéficiaires des services de la Restauration à Domicile et des Soins Infirmiers à domicile, ainsi que les personnes hébergées dans d'autres de ses équipements (Centre d'accueil Intercommunal, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Lits d'Accueil Médicalisés, Lits Halte Soins Santé) et ceux gérés par le service de l'Hébergement Alternatif (Rondeau, dispositif hôtelier, appartements en diffus).

Une distribution par le CCAS auprès des personnes sans-abris et personnes précaires, ainsi qu'auprès des personnes domiciliées au CCAS et leurs ayants-droits va être également organisée d'ici au 22 mai, de façon à ce que l'ensemble des publics précaires et/ou exposés puissent être doté d'un masque de sortie de confinement, ainsi que d'une sensibilisation à l'application des gestes barrière

Les **visiteur-ses des établissements hébergeant des personnes âgées** seront également systématiquement équipé-es de masques lors des visites, de manière à continuer à protéger aux mieux nos ainé-e-s.

Enfin, les **Grenobloises et les Grenoblois** recevront un masque en tissu grand public fourni par la Région Auvergne Rhône Alpes. Dès réception, la Ville assurera la distribution sur 3 ou 4 jours. Quatorze points de distribution ont été identifiés, chacun représentant un nombre équivalent de Grenoblois-es. Sur place, des mesures de protection renforcées seront appliquées (protection à l'accueil, distanciation physique, marquage au sol, présence d'agent-es pour s'assurer du respect des règles sanitaires).

Au total, la Ville et le CCAS ont commandé plus de 450 000 masques depuis la mi-mars (160 000 masques chirurgicaux, 7 500 masques OCOV (masques de type nouveau, réutilisables 100 jours, développés et produits dans la région Rhône-Alpes), 107 000 masques FFP2 et 175 000 masques tissus grand public homologués).

Au 11 mai, plus de 100 000 masques ont été livrés permettant d'équiper les professionnels de santé, les bénévoles participants aux distributions alimentaires, les agent-es de terrain et de commencer la distribution aux personnes vulnérables et précaires.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les masques que la Région s'est engagée à fournir à chaque habitant, ni ceux que l'Etat pourrait fournir aux communes pour les personnes précaires. Ils ne comptent pas non plus l'ensemble des masques fait maison qui ont été cousus et distribués par les Grenoblois-es dès le début du confinement grâce à des réseaux d'entraide et de solidarité (dont la plateforme Voisin-Voisine de la Ville de Grenoble). Ce sont ainsi des milliers de masques qui ont permis d'équiper les Grenoblois-es dans leur quotidien depuis plusieurs semaines déjà.

## 2. Accompagner les Grenoblois-es avec une attention particulière pour les plus vulnérables

### 2.1. Une attention particulière pour nos ainé-es en poursuivant les actions de lutte contre l'isolement

Grenoble est Ville Amie des Ainé-es. A ce titre, la Ville et son CCAS ont veillé tout au long de la période du confinement à maintenir les liens et une attention renforcée en direction de nos ainé-es. Cette attention va se poursuivre car ils restent vulnérables face au virus et parfois en situation d'isolement. La distance physique imposée pour des raisons sanitaires ne doit pas devenir une distance sociale.

Pour le CCAS, au sein de la Direction d'Action Sociale Personnes Agées, ce sont près de 300 agents qui sont restés mobilisés pendant la crise au sein de 15 équipements et services spécialisés (EHPAD, Résidences autonomies, SSIAD, RAD,...).

Dans les EHPAD, la Ville a mis en place une charte et un protocole pour permettre aux aîné-es de renouer physiquement avec leurs proches. Les visites ont repris quelques jours seulement après les annonces du Gouvernement.

Un numéro de téléphone dédié a été mis en place pendant la crise pour permettre une meilleure orientation des personnes ou encore leur inscription au Registre des personnes fragiles et isolées du CCAS. Ce dernier permet notamment de bénéficier d'appels téléphoniques réguliers par une cellule d'appel téléphonique solidaire. Ce numéro va rester actif. Le partenariat entre les bibliothèques de la Ville et les EHPAD va également se poursuivre pour proposer des contenus littéraires (poèmes, contes, etc.) en complément des

animations individuelles ou collectives. La Ville va également prolonger les abonnements au Dauphiné Libéré (environ 130 abonnements).

Un travail est d'ores et déjà engagé pour anticiper l'apparition de cas de Covid-19 dans les résidences personnes âgées et pour appréhender dès aujourd'hui les effets d'une canicule pendant l'été.

Il importe aussi de maintenir des espaces de dialogues et de coopérations en s'appuyant les instances de participation citoyennes existantes telles que le conseil des ainé-es ou encore l'atelier de projet citoyen sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Ces derniers seront réunis dans les semaines à venir avec des outils permettant de respecter les contraintes sanitaires en vigueur.

## 2.2. Logements pour les femmes victimes de violence

Pendant le confinement, la Ville et le CCAS, ont mis à disposition trois logements supplémentaires dans le dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes victimes de violences conjugales. Ainsi, la Ville, le CCAS et de nombreux acteurs (Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, Planning Familial, Fondation Boissel avec le 115, Milena Solidarités Femmes, Althéa avec L'Appart', Oasis 38) ont travaillé ensemble pour accueillir et accompagner des personnes dans ces lieux de répit. Ces trois logements seront pérennisés.

## 2.3. Protéger les locataires touchés par la crise et le logement social

Le poids des « dépenses contraintes » (alimentation, logement-énergie, mobilités) est chaque jour plus important pour des milliers d'habitant-es. Le logement qui représente à lui seul un quart du budget moyen des ménages peut représenter jusqu'à près de la moitié des ressources des plus modestes. Le taux d'impayés de loyers augmente et il est à craindre que cette précarisation continue de s'amplifier dans les prochaines semaines.

Depuis plusieurs semaines la Ville a porté cette préoccupation d'ampleur nationale via l'association France Urbaine qui regroupe les grandes villes de France, l'Union Sociale de l'Habitat et plus récemment à travers un courrier signé par les Maires de Grenoble, Echirolles, Saint-Martin-d'Hères et Fontaine à l'attention du Ministre du logement afin de demander des mesures d'urgences très concrètes, telles que la prolongation de la période de trêve hivernale jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire ; l'activation du fonds de solidarité logement (le FSL) pour accompagner les situations les plus difficiles ou encore le retrait de la baisse des APL décidée en 2017 et le versement rétroactif aux locataires des 200€ non perçus au cours des trois dernières années.

## 2.4. Distributions alimentaires

Le CCAS a assuré, depuis le début de la crise sanitaire, la distribution de colis alimentaires, et de produits d'hygiène infantile et féminine, notamment, deux fois par semaine, à environ 300 ménages ce qui représente, en moyenne, une aide à 1 200 personnes par semaine. Son action évolue en fonction des besoins et de la reprise d'activités des associations qui avaient dû, pendant le confinement, réduire leurs actions. Le CCAS continuera à les épauler et à jouer un rôle de facilitateur entre les acteurs qui souhaitent effectuer des dons alimentaires et les associations qui se sont organisées pour effectuer la distribution de ceux-ci. Ses équipes continueront également à livrer des repas et des denrées sur les campements et dans les squats de la ville.

Le CCAS et la Ville accompagnent également dans le cadre d'une montée en charge par le milieu associatif, les Restaurants du Cœur, avec la mise à disposition du RDC du bâtiment Claudel (Self) de manière à permettre à cet acteur historique de relayer l'action initiée par le CCAS mi-mars 2020, et proposer un point de distribution aux ménages, jusqu'au 15 août prochain, le temps à cette association de devoir s'organiser aux fins de réouverture de ses points de distribution habituels sur les secteurs 1 et 4.

#### 2.5. Soutien aux ménages grenoblois qui bénéficient des tarifs minimaux de la restauration scolaire

La crise sanitaire que traverse le pays depuis la mi-mars est devenue une crise sociale qui génère pour de nombreux ménages des problématiques financières et sociales préoccupantes. Depuis le début de la crise, la dégradation de la situation économique de certains ménages (familles déjà en situation de précarité, travailleurs pauvres...) est d'ores et déjà manifeste. La Ville a notamment pu constater lors des différentes distributions alimentaires sur le territoire la présence de ménages non connus jusqu'alors. En effet, lors des distributions assurées par le CCAS un quart des ménages n'avaient jamais fait appel à une aide de ce type avant la crise.

La Ville de Grenoble souhaite agir en direction des plus fragilisées par la crise sanitaire en proposant une aide aux familles dont les enfants scolarisé-es à Grenoble mangent à la cantine. En effet, à Grenoble, la restauration scolaire est un outil fondamental de lutte contre les inégalités sociales tant d'un point de vue de la santé que des dépenses contraintes des ménages. La part d'enfants de familles à faibles, et très faibles revenus, dans les bénéficiaires de la restauration scolaire est importante au regard des moyennes nationales. Pendant le confinement, les familles à très bas revenu qui bénéficiaient pour leurs enfants de repas à la restauration scolaire à bas tarif (entre 0,78 centimes et 1 euro) ont du supporter, du fait de la fermeture des services des cantines municipales depuis le 16 mars, de charges d'alimentation beaucoup plus importantes.

La Ville souhaite ainsi apporter un soutien financier à ces familles en compensant pour la période du confinement, la différence entre le coût réel du repas (3,50 €) et le montant normalement payé par les familles pour la restauration scolaire. Cette aide nouvelle est présentée dans une délibération au présent conseil. Les familles seront informées dans le courant de la semaine prochaine sur les modalités de versement de cette aide.

#### 2.6. Accompagnement des Grenoblois-es dont le budget a été fragilisé par la crise sanitaire

La Ville de Grenoble propose à tou-tes les Grenoblois-es qui rencontreraient des difficultés budgétaires quelle que soit leur situation (demandeur d'emploi, salarié-e contraint au chômage partiels, autoentrepreneur, artisan...) de prendre contact avec **le Point Conseil Budget** du CCAS. Un équipe de travailleurs-euses sociaux spécialisé-es dans les questions budgétaires est à l'écoute pour conseiller et accompagner chacun-e dans cette période particulière et faire le lien de manière personnalisé avec les bailleurs sociaux du territoire, mais aussi avec GEG, l'Eau de Grenoble ou encore la CCIAG. Elle travaille également avec les services contentieux des opérateurs de téléphonie, des organismes de crédits, les banques etc.

Le **Pôle d'Inclusion Financière** (PIF) ou la domiciliation étaient assurées par entretien téléphonique ou dans le cadre de prises de rendez-vous. Ainsi, plus de 90% des personnes accompagnées par le Point Conseil Budget du Pôle Inclusion Financière ont continué à être suivies par téléphone. Les accueils « physiques » du CCAS, notamment via la Direction de

l'Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité vont reprendre pour assurer les missions d'accueil, d'accès aux droits et de soutien financier.

## 2.7. Renforcer les solidarités internationales

La crise que nous vivons n'épargne aucun territoire. Les solutions à apporter s'inventent partout et sont des sources d'inspiration permanentes. C'est pourquoi la Ville de Grenoble a renforcé ses liens avec ses villes jumelles et son réseau des villes en transition pour échanger sur les réponses apportées au niveau local et les mesures prises au niveau national. C'est particulièrement le cas avec les villes d'Oxford, de Suzhou ou d'Essen.

La Ville renforce également certaines actions engagées. A titre d'exemple, le renforcement de l'offre et de l'accès aux soins à Sevan en Arménie (formation aux premiers secours, points d'eau dans les établissements de santé, achat d'appareil de stérilisation...) ou encore le programme de l'ONG grenobloise Santé Diabète à Ouagadougou avec notamment une campagne de prévention du COVID-19.

L'action internationale, c'est aussi ici à Grenoble. Dès le début de la crise, les consignes et les annonces de « plateformes solidaires » ont été traduites dans de nombreuses langues, relayées par le tissu associatif local. Si la rencontre artistique Divercities entre des jeunes musiciens amateurs dans 9 villes jumelles est reportée, la Ville prépare une version numérique qui sera diffusée fin juin.

## 2.8. Faire vivre les solidarités de voisinage : la plateforme Voisins-Voisines pérennisée

Créée dès le 16 mars cette plateforme d'entraide et de solidarité de voisinage regroupe aujourd'hui 2450 Grenoblois-es volontaires pour donner un coup de main ou partager des bons tuyaux avec ses voisines ou voisins. A ce jour plus de 500 prises de contact ont eu lieu entre personnes ayant besoin d'aide et volontaires bénévoles soit directement riverains (principalement pour faire des courses pour des personnes âgées, isolées ou fragiles) soit via des mises en relation organisées directement par la Ville et son CCAS, principalement autour d'une plateforme d'appel solidaire de lutte contre l'isolement et des cours de soutien scolaire. Ainsi, de nombreux liens et des solidarités se sont créés entre voisines et voisins qui ne se connaissaient pas avant la crise sanitaire.

Cette plateforme sera pérennisée et sera adaptée progressivement aux nouveaux besoins. Elle propose ainsi depuis peu la possibilité pour les couturier-es de confectionner des masques à leurs voisin-es ou encore une "aide à l'entretien et à la réparation de vélos".

## 3. Adapter le service public

### 3.1. Protéger les agent-es

La priorité de la Ville de Grenoble et du CCAS est d'adopter des mesures de prévention qui permettent de protéger la santé de ses agents. **Un protocole sur les « conditions de sécurité sanitaire et télétravail »** liste les mesures spécifiques devant être mises en œuvre pour assurer les conditions sanitaires des activités. Dans la continuité du dialogue social qui a eu lieu pendant toute la période de confinement à travers des sessions hebdomadaires avec les élu-es du CHSCT, ce protocole a été présenté le 7 mai dans une session plénière du CHSCT qui s'est tenue en visioconférence.

Ces orientations, valables à partir du 11 mai, ont vocation à être actualisées en fonction de l'évolution des préconisations sanitaires et discutées en comité hygiène et sécurité, dont les sous-commissions reprennent par ailleurs leurs visites des sites municipaux.

La Ville de Grenoble s'inscrit dans les recommandations de l'avis du conseil scientifique du 20 avril. Le Plan de Déconfinement Progressif et d'Adaptation, maintient en vigueur le Plan de Continuité d'Activités, avec un objectif de ne pas dépasser 50% de l'effectif en présentiel, et de conserver le maximum de télétravail pour les activités qui peuvent continuer à l'être.

Prendre en compte les plus fragiles

Conformément aux avis du conseil scientifique missionné sur le COVID-19, la Ville de Grenoble entend protéger les plus fragiles. Cette mission relève d'abord de la médecine du travail. Les agents fragiles ont été invités à se faire connaître auprès de la médecine de prévention qui le cas échéant a délivré une autorisation spéciale d'absence. Par ailleurs, la reprise dans les crèches et les établissements scolaires étant progressive, les agent-es n'ayant pas de solution de garde pour leur enfant ont continué à être placés en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence).

### **Privilégier le travail à distance**

Conformément aux directives gouvernementales, le travail à distance est poursuivi en priorité sur les activités qui le permettent et pour les agents qui le peuvent. Le télétravail des uns permet le travail en présentiel en sécurité des autres. Le travail en présentiel est possible uniquement dans le respect des règles de sécurité définies par la Ville et uniquement pour celles et ceux qui ne peuvent télétravailler avec des missions qui ne peuvent être exercées qu'en présentiel et celles et ceux qui ne sont pas équipés à domicile (ordinateur, accès à internet). La Ville réaffirme un enjeu commun : préserver la santé de chacun et faciliter le maintien de l'activité. Au regard de ce contexte qui reste particulier, le droit à la déconnexion est réaffirmé.

Les horaires de travail pourront être décalés si les missions le permettent pour éviter les concentrations dans les bâtiments.

Mesures générales conditionnant le déconfinement progressif du travail

Accueils, vestiaires, bureaux,... sont réaménagés pour permettre le respect des gestes barrière et les habitudes de travail sont revues pour limiter l'exposition des agent-es au virus.

- Assurer l'accès à un point d'eau pour le lavage approfondi et fréquent des mains (à l'eau et au savon liquide) ou le cas échéant, à une solution hydro-alcoolique.

- Le port du masque est obligatoire (chirurgical/tissu/OCOV selon les métiers, l'exposition au virus, la possibilité de respecter les gestes barrière) dans certaines situations : agent-es qui doivent rester entre eux dans un espace réduit et confiné ne permettant pas de maintenir une distanciation physique suffisante ; agent-es ayant des pathologies reconnues par la médecine du travail selon les indications de la médecine professionnelle ; agent-es se présentant aux visites médicales ; tous les métiers d'accueil.

- Les surfaces de contact sont nettoyées deux fois par jour (poignées de porte et boutons d'ascenseur). Des produits désinfectants, des papiers ou lingettes et gels hydro-alcooliques sont mis à disposition dans les lieux fréquentés et à proximité des matériels à usage partagés.

Il importe de faire connaître et de rappeler régulièrement les gestes barrières. Un accueil téléphonique pour les agent-es a été mis en place et un guide du déconfinement distribué à l'ensemble des agent-es lors de leur retour sur leur lieu de travail.

Des Plans de Déconfinement Progressifs et d'Adaptation par Direction

Le protocole sanitaire a été décliné dans les plans de Déconfinement Progressif et d'Adaptation de chacune des directions. Ces plans ont été élaborés, en prenant en compte les effectifs disponibles, les activités télé-travaillables, les mesures sanitaires internes, les mesures sanitaires d'accueil des usager-es. Dans les premières semaines, la priorité a été donnée à la réouverture des écoles et la gestion du domaine public (propreté urbaine, espaces verts...).

### 3.2. L'accueil du public dans les services et bâtiments de la Ville

La Ville Grenoble met tout en œuvre pour sécuriser ses accueils publics. Elle s'attache à suivre les directives en matière de sûreté sanitaire à travers des protocoles et aménagements dans les différents sites ouverts au public.

#### Conditions d'accueil du public et aménagement des accueils

Une désinfection des mains sera proposée à l'entrée des lieux publics. Un nettoyage renforcé des locaux et des surfaces est organisé avec une attention particulière au matériel en accès libre-service. Les accueils sont réaménagés pour éviter les contacts, avec une jauge réduite de moitié par rapport à la capacité habituelle, un système de séparation des flux entrants et sortants où c'est possible, la matérialisation, par marquage au sol des files d'attentes. Les salles d'attentes sont réaménagées en tenant compte de la configuration.

**Ouverture de l'Hôtel de ville et des Maisons des Habitants.** Les horaires d'ouverture de l'hôtel de ville ont été élargis dès le 11 mai (de 9h à 17h). Les Maisons des Habitants ouvrent de manière progressive à partir du 11 mai.

**La Maison des Associations** va ouvrir en plusieurs phases (ouverture aux associations disposant de bureaux, puis réouverture des permanences et de quelques salles de réunion avec une organisation spécifique précisées) après une réunion avec les associations concernées.

**La maison de l'international** rouvrira début juin pour l'accueil, les expositions et les permanences consulaires.

### 3.3. L'accueil des enfants et des jeunes

Dans les crèches du CCAS.

Le CCAS a mené à la fin du mois d'avril une enquête auprès des familles et des assistantes maternelles afin de connaître les besoins et de construire un dispositif de réouverture progressive adapté à la réalité des situations, incluant la dimension logistique (équipements de protection, entretien, organisation de la restauration).

A partir du 12 mai, a été prévue une réouverture progressive des équipements. Les conditions d'accueil ont été travaillées pour répondre strictement aux exigences sanitaires (équipements de protection individuelle, protocoles de nettoyage) et limiter les unités de vie à 10 enfants (au lieu de 15 à 18 en contexte habituel). L'accueil des familles est travaillé avec une attention particulière aux contraintes d'emploi et aux problématiques sociales des familles (monoparentalité, parents porteurs de handicap...) ainsi qu'aux besoins spécifiques des enfants.

Les 6 relais d'assistantes maternelles et le Pôle accueil Petite enfance demeurent fermés au public, le conseil et l'accueil téléphonique sont ouverts. Les assistantes maternelles du CCAS (accueil familial) reprennent également leurs activités, en cohérence avec les exigences sanitaires.



Dans les écoles

Le déconfinement des écoles est progressif, en veillant à la sécurité des enfants et des adultes et en donnant la priorité au temps scolaire. La Ville est mobilisée pour l'ouverture des équipements (nettoyage/désinfection, restauration collective, périscolaire du soir, équipements de protection individuelle des agents municipaux, matérialisation des circulations dans et hors des écoles), la reprise de l'accueil scolaire en présentiel et ses modalités (horaires, constitution des groupes, alternance des jours de présence) est du ressort de l'Education nationale. Le travail partenarial entre les deux institutions s'appuie sur les circulaires nationales et le protocole sanitaire du Ministère de l'Education nationale et s'appuie sur des échanges quotidiens

**Pour les écoles élémentaires.** Du 11 au 13 mai, a été prévu le nettoyage et la pré-rentree des enseignant-es des écoles élémentaires ainsi que la préparation des repas à la cuisine centrale dans le strict respect des gestes barrières et des mesures sanitaires (portant le nombre de repas scolaires produits à 3 à 4000 par jour) et la préparation de la reprise de l'accueil périscolaire du soir. Le service municipal de santé scolaire est également mobilisé pour la formation aux gestes barrières et les procédures de prise en charge de cas de Covid-19. A partir du 14 mai, l'ouverture des bâtiments des écoles élémentaires a été organisée pour l'accueil des élèves selon les modalités définies par l'Education nationale. La restauration scolaire est assurée pour les élèves accueillis en temps scolaire. La garderie du matin net sera pas assurée jusqu'à la fin de l'année scolaire. A partir du 18 mai, l'ouverture du périscolaire du soir pour les élèves accueillis en temps scolaire reprend (gratuit sur cette période).

**Pour les écoles maternelles.** A partir du 18 mai, un nettoyage et la pré-rentree des enseignant-es sont prévus avec une ouverture des bâtiments pour l'accueil des élèves selon les modalités définies avec l'Education nationale à partir du 25 mai. La restauration scolaire est assurée ainsi que l'accueil périscolaire du soir selon les mêmes modalités que pour l'élémentaire. La garderie du matin n'est pas assurée.

Pendant toute cette période, l'accueil des enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire se poursuit. L'accueil des enfants identifiés comme prioritaires (enfants rencontrant des difficultés et en risque de décrochage, enfants en situation de handicap) est travaillé en dialogue avec l'Education nationale.

La Ville a mis en place plusieurs outils d'information des familles sur les modalités d'ouverture des établissements durant la semaine du 7 mai (courrier aux parents délégués, information et foire aux questions sur le site internet de la ville, mail de la plateforme famille...).

Le système d'inscription au périscolaire du soir est assoupli pendant cette période (inscription via l'espace personnel du Kiosque ou par téléphone.

La Ville se mobilise également pour accompagner la gestion des flux de familles en entrée et sortie d'écoles, en dialogue avec les directions d'écoles : matérialisation des flux, aménagements temporaires favorisant la distanciation physique selon la configuration des équipements et de leurs abords. Des piétonnalisations seront mises en place aux abords de certaines écoles en s'appuyant sur l'analyse des flux et de l'environnement des accès aux établissements. La Ville poursuivra l'analyse des situations avec les directions d'écoles afin d'ajuster les aménagements de manière progressive.

Jeunesse

Les équipements jeunesse ne sont pas à l'heure actuelle ouverts aux publics. L'accompagnement est maintenu à distance (téléphone, SMS, réseaux sociaux), le lien est maintenu avec le CODASE et la mission locale. Le service prépare la reprise de l'activité des services civiques et les chantiers d'été proposées aux jeunes.

### 3.4. Accompagnement de la vie culturelle, réouverture progressive des équipements culturels municipaux

La crise sanitaire actuelle a une incidence immense sur la vie culturelle dans toutes ses dimensions (situation sociale des artistes, équilibre économique des structures culturelles, fermeture des lieux depuis le mois de mars, remise en question des projets de création, incertitude sur la reprise d'activités...). L'impact de cette crise se ressent aujourd'hui mais connaîtra vraisemblablement des prolongements pour de nombreux mois.

La Ville est mobilisée à plusieurs titres dans ce domaine :

- Gestion des équipements culturels (bibliothèque, conservatoire, musée, museum, théâtre),
- Organisation des événements avec la mise en place de formats adaptées quand cela est possible (Printemps du Livre) ou annulation quand des solutions alternatives ne sont pas envisageables (Fête des tuiles, Cabaret Frappé),
- Accompagnement de plus d'une centaine d'acteurs culturels au quotidien par des dispositifs de subventions, mise à disposition de lieux et accompagnement humain et technique des projets qu'ils portent.

**La réouverture progressive des équipements culturels municipaux débutera le 27 mai** selon des modalités adaptées aux contraintes propres à chaque équipement, dans un souci permanent pour la sécurité sanitaire des publics et des agent-es.

**Musée de Grenoble : réouverture à partir 27 mai.** La capacité d'accueil du public sera limitée à 300 personnes (dont 150 pour l'exposition permanente) sur une capacité habituelle de 1 500 personnes. L'accueil de groupes sera limité à 10 personnes. Les horaires du musée sont inchangés. L'exposition « Grenoble et ses artistes au XIXème » sera prolongée jusqu'au 25 octobre.

**Museum : réouverture à partir du 27 mai.** Les horaires du Museum sont modifiés (du mardi au dimanche de 13h30 à 17h30). La capacité d'accueil sera limitée à 50 personnes dans le bâtiment principal et à 20 personnes dans l'orangerie (contre 300 et 200 actuellement). Un système de réservation par téléphone sera mis en place. L'accueil de groupes sera limité à 10 personnes. L'exposition « Fascinants Félines », prévue jusqu'au 20 septembre, qui a rencontré un très grand succès depuis son lancement en décembre 2019, sera prolongée jusqu'au mois de décembre 2020.

**Théâtre:** les 3 plateaux n'accueilleront pas de spectacles avant la rentrée prochaine. Le service de billetterie sera accessible par téléphone afin de procéder aux remboursements et assurer l'information aux publics. Les équipes des ateliers décors et costumes du Théâtre s'impliquent pour contribuer à la production d'équipements de protection (masques et parois plexiglas) à l'usage des services municipaux. Le Théâtre travaille l'accueil d'équipes artistiques en création pendant cette période, selon des modalités qui seront ajustées au vu des contraintes sanitaires.

**Conservatoire :** Le suivi à distance des élèves a été mis en place dès les premières semaines du confinement. L'accueil des élèves préparant les concours de l'enseignement supérieur, en validation cycle 3 ou CEPI pourra être proposé à partir du 18 mai dans des conditions adaptées.

**Bibliothèques :** Le redéploiement des services sera très progressif. L'accès à la numérotique (qui a connu près de 3000 nouvelles inscriptions depuis l'assouplissement des modalités d'inscription aux premiers jours de confinement) se poursuivra selon les mêmes modalités. A partir du 27 mai, l'ouverture des services au public prendra la forme d'un service de retrait de documents. Les bibliothèques Centre-Ville et Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine (BEP) demeureront fermées (pour travaux). L'accès aux publics sera limité à un guichet équipé de protections. Les documents restitués seront mis en quarantaine durant plusieurs jours avant d'être remis au prêt. Les horaires d'ouverture seront affinés dans les prochains jours, en cohérence avec les nécessités en matière de traitement des collections et de nettoyage des espaces de travail et d'accueil.

**Accompagnement des acteurs culturels grenoblois :** Dès les premiers jours du confinement, la Ville via la direction des affaires culturelles a pris attache avec l'ensemble des acteurs culturels afin d'analyser l'incidence de la crise sanitaire sur leurs activités (incidence des fermetures sur les ressources propres, modalités de recours au chômage partiel...). Cette analyse est partagée très régulièrement avec l'ensemble des partenaires publics.

Une délibération est présentée au présent Conseil municipal afin de formaliser le maintien des subventions aux associations dont les événements ont été annulés ou les projets affectés par la crise sanitaire. A partir des données recueillies, les échanges se poursuivront durant les mois de mai et juin afin de partager les analyses et de construire les grandes lignes d'un fonds d'accompagnement d'urgence de la vie culturelle grenobloise.

**Accueil de projets artistiques et culturels pendant la période de déconfinement.** Dans ce contexte singulier, la Ville s'attachera, en cohérence avec les prescriptions sanitaires, à faire exister des expressions artistiques favorisant la poursuite de la relation avec les publics, notamment dans l'espace public, afin que la distanciation physique ne soit pas synonyme de distanciation sociale.

### 3.5. Vie sportive et montagne.

Tous les équipements sportifs (gymnases, centres sportifs, boulodrome, hall de tennis, piscines, terrains extérieurs) restent fermés jusqu'au 2 juin.

Seule la pratique du sport individuel en extérieur est autorisée (ce qui permet notamment de rouvrir les terrains extérieurs de tennis et la piste d'athlétisme de Bachelard à la demande des clubs).

La réouverture de la **Maison de la Montagne** est prévue le 16 mai selon des horaires adaptés. La bibliothèque rouvrira ses services en suivant les mêmes modalités que les bibliothèques du réseau de lecture publique. Les sorties prévues avant les vacances d'été dans le cadre de Jeunes en Montagne ainsi qu'avec les Maisons des habitants sont reportées aux mois de juillet et août.

### 3.6. Accompagner le commerce de proximité pour préserver la vitalité commerciale

Le commerce de proximité est très durement touché par la crise, avec une majorité de commerces fermés durant deux mois et une prolongation de cette fermeture pour les cafés hôtels restaurants.

Un **fonds de solidarité métropolitain** exceptionnel de 5 millions d'euros a été créé pour les petites entreprises des secteurs du commerce, du tourisme et de l'évènementiel, et pourra prendre la forme de remboursement de dépenses d'investissement à hauteur de 1000 €. Les

aides directes métropolitaines aux commerçants et artisans seront aussi doublées de 400 à 800 000 € pour les années 2020 et 2021 pour permettre des subventions élargies en matière de travaux et d'équipements des commerces.

En complément de ces mesures exceptionnelles, la ville a été à l'initiative avec Labelville de la création d'une **plateforme de soutien au commerce** pour les bons d'achats anticipés. Ouverte en Avril 2020 par la Métropole celle-ci a déjà permis l'achat de 1500 bons anticipés sera maintenue compte tenu des réouvertures progressives des commerces, cafés et restaurants. Elle a également soutenu la demande d'ouvertures anticipés des merceries et magasins de tissu, ouverture décidée courant avril par le gouvernement.

Concernant les **masques et gestes barrières**, la CCI propose aux commerçants et aux entreprises plusieurs plateformes d'achat groupé en fonction de leur taille. La Métropole accompagne les commerçants pour les aider à mettre en place les gestes barrières et la distanciation physique à l'intérieur et aux abords de leurs établissements. Un plan piéton sanitaire concernera également certaines rues ou abords de commerces et permettra, par un aménagement transitoire de l'espace public (agrandissement de trottoirs, piétonnisation...) d'assurer les nécessaires distanciations physiques aux abords des lieux générateurs de flux ou de file d'attente.

La **lutte contre la hausse de la vacance commerciale** sera une priorité de la ville en lien avec le SMMAG, la Métropole, l'EPFL, la CCI, les représentants des commerçants, les principaux propriétaires de locaux commerciaux pour préserver autant que possible la vitalité du commerce de cœur de Ville. Plusieurs pistes seront étudiées à court terme (occupations temporaires, transitoires ou éphémères de rez-de-chaussée) et à moyen et long terme (adaptation du plan de charge de la foncière commerciale métropolitaine).

L'ouverture d'une **plateforme de soutien au commerce 100% locale** aux fonctions plus étendues que celle précédemment citée est également à l'étude avec la Métropole pour soutenir encore plus efficacement les commerces, bars et restaurants.

Enfin, afin de renforcer le soutien au commerces, la ville mettra en place **un pôle d'animateurs « proximité commerces »** pour accompagner les commerçant-es au quotidien. Ce pôle d'écoute, de dialogue, de soutien viendra en complémentarité du service commerce de la Métropole et des actions de LabelVille. Il permettra de renforcer le lien entre les services des différentes collectivités (commerce, propreté, espace public, police, évènementiel, animation, communication...) et les commerçants et union commerciales.

#### 4. Adapter les mobilités et les espaces publics à l'état d'urgence sanitaire

L'enjeu pour la ville de Grenoble et ses partenaires est d'assurer la sécurité sanitaire sur l'espace public grenoblois, en limitant la propagation du virus et en évitant un retour massif de la pollution de l'air sur le bassin de vie. Des mesures spécifiques seront mises en place pour assurer la distanciation physique, la sécurité des piéton-nes, cyclistes, usager-es des transports en commun et pour renforcer globalement les mobilités décarbonnées ou alternatives à l'autosolisme.

##### 4.1. Soutien aux mesures prises dans les transports en commun

A Grenoble, les trois agences « M » (Grand'Place, Alsace Lorraine, Station Mobile) ont ouvert le 11 mai. Une reprise tarifaire du réseau a également été remise en place et le prix de l'achat du ticket TAG par SMS est passé de 2.10€ à 1.60€ pour inciter ce mode d'acquisition. Dans les bus et tramways de l'agglomération la ville de Grenoble soutient les principales mesures sanitaires prises par le SMMAG afin de limiter la propagation du virus.

Des distributions de masques pour les voyageurs qui en sont dépourvus sont opérées par le SMMAG et la SEMITAG. La **coopération entre la SEMITAG et la police municipale** de Grenoble renforcée lors du confinement (contrôle d'attestation à bord) se poursuivra dans les prochaines semaines avec une présence de la police municipale pour assister les agents TAG dans leur démarche de prévention et d'explication des distanciations au sein des différents moyens de transports du réseau.

Déployer un plan vélo pour garantir la sécurité sanitaire à Grenoble

Afin de limiter le recours à la voiture individuelle, de limiter les bouchons et la pollution, et ne pas surcharger les transports en commun, **un plan vélo a été déclenché début mai et se déploiera durant plusieurs semaines**. La pratique du vélo permet un exercice physique bénéfique après 2 mois de confinement et assure une distanciation physique. La ville apporte son plein soutien et son concours à ce projet élaboré par le SMMAG, la Métropole et les communes, en lien avec les associations spécialisées.

Ce plan comprend 18 km de **pistes transitoires « Tempovélo »** dont l'objectif est de proposer une vraie alternative sécurisée aux transports en commun en parallèle des principaux axes bus et tram. Elles sont progressivement déployées par la Métropole et le SMMAG jusqu'à l'été. Plusieurs axes de Grenoble sont concernés. Les quais de l'Isère (déjà réalisé), l'avenue Jean Perrot (en cours), l'avenue Marcelin Berthelot (en cours), les Grands Boulevards, le Boulevard Clémenceau, l'avenue Edmond Esmonin ou encore le cours Berriat seront concernés pour offrir des alternatives aux Tram A, B, C, E et aux chronobus C3 et C6.

En accord avec la Ville de Grenoble, **les travaux des Chronovélos** ont par ailleurs repris prioritairement afin de pouvoir poursuivre l'augmentation du réseau cyclable à Grenoble, avec la finition de plusieurs tronçons et la réalisation du tronçon manquant sur le Boulevard Jean Pain pour relier Chavant et le cœur de ville à Meylan et Saint-Martin-d'Hères.

**L'offre Métrovélo a été renforcée à Grenoble**, avec notamment une agence mobile installée sur le secteur 6 de la Ville avant l'été et des cours de remise en selle seront proposés gratuitement. 500 places de consignes pour les vélos ont été également déployées dans les 5 parkings en ouvrage métropolitain : Gare – Palais de Justice, Musée, Presqu'Île, Parc Mistral – Mairie, Grenette – Téléphérique.

Le SMMAG a également mis en place une **réduction de 50% des tarifs sur les parkings à vélo** à la Gare de Grenoble qui concentre 800 des 2000 places de consignes disponibles sur l'aire grenobloise. Enfin des **stationnements vélos provisoires** seront déployés, en cohérence avec la stratégie du plan piéton et en accompagnement des plans mis en œuvre par les employeurs et les établissements scolaires.

Un panel de mesures d'accompagnement à **l'entretien et à la réparation des vélos** a également été annoncé par le SMMAG, en attendant les modalités pour percevoir l'aide du gouvernement de 50€ pour l'entretien des cycles chez les vélocistes. La Ville de Grenoble s'associera à ces démarches en soutenant, relayant et amplifiant ces mesures.

#### 4.2. Mise en place d'un plan piéton pour améliorer la distanciation physique sur l'espace public

La sécurité sanitaire du piéton est également au cœur des mesures de distanciation physique dans les prochaines semaines. Du marquage au sol a été réalisé devant l'intégralité des écoles. La ville piétonnera également progressivement **les abords de plusieurs écoles**. En premier temps par de mesures ponctuelles et légères (barrières) puis en fonction de chaque groupe scolaire, de manière plus pérenne (fermeture physique de rue, signalisation, modification des plans de circulation...). Ce travail s'opère en lien avec les partenaires (Métropole, SMMAG, associations spécialisées), la communauté éducative, les parents d'élèves et mobilise plusieurs services de la Ville.

La Ville en partenariat avec la Métropole et le SMMAG priorisera aussi la distanciation physique dans les **rues passantes et/ou commerçantes de Grenoble**. Ce plan piéton inclura donc des élargissements de trottoirs lorsque ceux-ci sont étroits ou que les files d'attentes générées devant des magasins occupent trop largement les trottoirs.

#### 4.3. Déployer des mesures complémentaires concernant le stationnement des véhicules

Afin de permettre la rotation du stationnement, notamment au cœur de ville le stationnement sur voirie est redevenu payant à l'horodateur le 11 mai et, après une période de sensibilisation effectuée par les équipes de contrôle durant 3 jours, les verbalisations ont repris depuis le 14 mai. Pour les résidents le stationnement redeviendra payant le 25 mai. Afin de ne pas engorger les guichets, tous les justificatifs ont été prolongés de 6 mois, permettant une acquisition directe. Une procédure détaillée ainsi qu'un standard téléphonique ont été mis en place dès lundi 11 mai.

Afin de faciliter le stationnement en entrée de ville des mesures complémentaires ont été prises par le SMMAG. Des mesures spécifiques ont été notamment mises en place pour faciliter le stationnement à l'entrée du cœur de ville. À partir du 11 mai et jusqu'au 24 juillet, en plus des 23000 places des parkings relais, les **parkings en entrée de ville sont donc gratuits** : Parc Mistral (440 places) et Presqu'île (475 places).

#### 4.4. Reprise progressive des chantiers municipaux et métropolitains

L'ensemble des chantiers de la ville et de la Métropole ont été suspendus dès le début du confinement. Seuls quelques chantiers urgents (sécurité, préparation de la canicule...) avaient été autorisés à reprendre courant avril. Les chantiers municipaux et métropolitains reprendront de manière progressive et encadrée. La co-activité sera évitée au maximum et des dispositions spéciales prises pour assurer la sécurité sanitaire des équipes de la ville et des entreprises. Les travaux reprendront notamment pour mener à bien les projets ANRU (démolitions à Mistral, travaux à l'Arlequin, réhabilitations au Village olympique...), pour rénover les équipements administratifs, scolaires, sportifs, culturels et les lieux de solidarité, ou encore pour poursuivre l'apaisement des espaces publics (Chronovélos, piétonnisation...).

#### 4.5. Marchés alimentaires : une reprise progressive et encadrée

Concernant les marchés alimentaires, qui ont pu être maintenus pendant le confinement dans chaque quartier de Grenoble : la Ville organise, en lien avec la Préfecture, entre le 11 mai et le 2 juin une augmentation progressive de leur capacité. Ceci dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique. Une présence humaine pour s'assurer du respect des règles sera maintenue. Si la situation sanitaire le permet, le retour des marchés de produits manufacturés s'opérera progressivement à partir du 2 juin.

#### 4.6. Propreté urbaine, espaces verts et cimetières

La reprise totale des ouvertures au public des **cimetières** est effective à partir du 11 mai de 7H30-18H00. Les équipes de propreté urbaine ont repris progressivement leur activité sur l'espace public avec un effectif moyen de 50%. Plusieurs mesures spécifiques sont à noter.

L'ouverture des parcs, jardins et des pentes de la Bastille est effective depuis le 11 mai dans le respect des consignes ministérielles et préfectorales concernant les usages autorisés ou interdits (regroupements...). Le téléphérique de la Bastille a été remis en service le 14 mai avec un protocole sanitaire spécifique. Afin d'éviter les poussières, les souffleurs ne sont pas autorisés et le traitement à l'eau est privilégié pour nettoyer les rues pendant ce déconfinement. Les toilettes publiques et points d'eau potables sont ouverts et une décision sera prise ultérieurement, en lien avec les autorités sanitaires, concernant les plans d'eau, fontaines ornementales ou non potables et brumisateurs pour préparer l'été et les périodes de chaleur à venir.

**Il est proposé au conseil municipal de décider :**

**- d'approuver le plan de déconfinement et d'adaptation.**

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,